

## Exemples de produits acceptés

### GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

### CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

### SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

### ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

### AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?

[www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca)

819-583-0181 ou 1-888-783-0181



## Adresses et dates de collectes

### MUNICIPALITÉ DE ST-ROBERT-BELLARMIN

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain.  
La collecte pourrait être annulée selon l'évolution du COVID-19. Vérifier sur le site internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

#### 20 juillet 2020

- 8<sup>e</sup> RANG
- 9<sup>e</sup> RANG
- 15<sup>e</sup> RANG
- CHEMIN DU CLUB
- RUE ARMAND
- RUE DES LOISIRS
- RUE NADEAU
- RUE PRINCIPALE (9<sup>e</sup> rang à rue Nadeau)

#### 21 juillet 2020

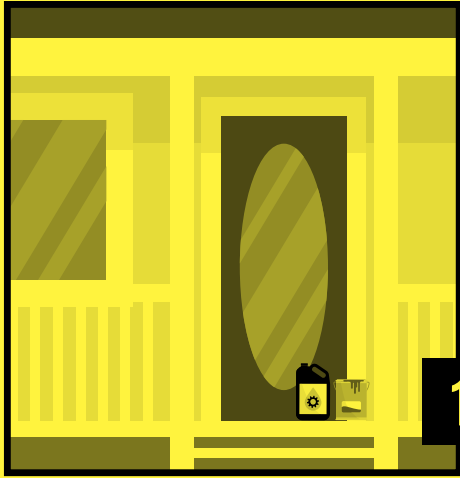
- 11<sup>e</sup> RANG
- 12<sup>e</sup> RANG
- CHEMIN DE L'ETANG-DU-LOUP
- PETIT 11<sup>e</sup> RANG
- RUE DE LA FABRIQUE
- RUE LACHANCE
- RUE PRINCIPALE (rue Nadeau à 12<sup>e</sup> rang)

# RDD



## COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX





Déposez vos RDD  
à l'extérieur,  
près de votre porte  
d'entrée principale,  
à l'abri des intempéries.



Ne placez pas les produits  
dangereux près de la rue  
afin de prévenir les risques  
d'accident avec les enfants  
ou les animaux.



Identifiez vos RDD à l'aide  
des étiquettes fournies,  
lesquelles peuvent être  
brochées ou fixées avec  
du ruban adhésif.



Placez le reste de cette  
affiche dans votre porte  
ou fenêtre de façon à ce  
qu'elle soit bien visible  
de la rue. Elle indique  
à l'agent en environnement  
que vous avez des RDD  
à faire collecter.



Les produits (RDD)  
doivent être déposés  
avant 7 h 30 le matin  
de la collecte de votre rue.



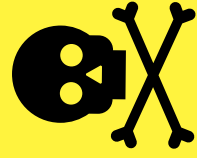
#### ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez  
suivre nos instructions. Les produits doivent être dans  
leur contenant d'origine ou correctement identifiés.



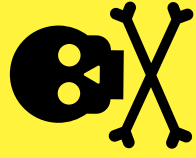
# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.